

Réunion du 23 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr MILLON Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mr BERTIN Pierre, Mr RAGOT Nicolas, Mme BERNADAT Sylvie, Mme EBNER Laura, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice (arrivée à 9h50), Mme MAURICE Bernadette.

Absente excusée : Mme GOBRON Aurélie donne procuration à Mr Pascal VANSANTBERGHE.

Date de la convocation : 19 mai 2020

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Bernadette MAURICE
- 2) Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020

Mr Vansantberghe, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Mr Vansantberghe, doyen de l'assemblée, dénombre 9 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum imposé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

Election du Maire à 9h50 :

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire.

Mr. Vansantberghe Pascal a été proclamé élu car ayant eu la majorité absolue soit 10 voix sur 10, seul candidat.

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (10 voix pour et une abstention) la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire.

Election des adjoints au Maire

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des adjoints au Maire. Ont été proclamés élus, car ayant obtenu la majorité absolue :

- Mr Ponsignon Daniel, 1^oadjoint, 10 voix pour et 1 abstention, seul candidat.
- Mme Maurice Bernadette, 2^{ème} adjointe, 10 voix pour et 1 abstention, seule candidate.
- Mr Ragot Nicolas, 3^{ème} adjoint, 9 voix pour et 2 abstentions, seul candidat

Délégations de pouvoir et de signature au maire et aux adjoints

Après prise de connaissance et lecture des différentes délégations, vote à l'unanimité 11 voix sur 11 :

1-Arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2- Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

5-Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7-Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8-Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9-Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10-Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;

11-Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12-Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14-Décider les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15-Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16-Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

17-Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

20-Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21-Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;

22-Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

23 D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Indemnités au Maire et aux adjoints

Le Maire expose que l'indemnité de maire et des adjoints a été augmentée de 50% par décision du gouvernement. Afin de limiter son impact sur le budget et sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Mr Vansantberghe Pascal, le Maire, à Mr Ponsignon Daniel, Mme Maurice Bernadette et Mr Ragot Nicolas, adjoints une indemnité au taux de 70%.

Mise en place des commissions au sein du conseil municipal

Commission des Impôts : M.Pascal Vansantberghe, M.Daniel Ponsignon, Mme Bernadette Maurice, M.Jean-Luc Champonnois, Mme Béatrice Desvoy-Joppé, M.Nicolas Ragot, Mme Sylvie Bernadat.

Appel d'offres :

Titulaires : M.Pascal Vansantberghe, M.Daniel Ponsignon, Mme Bernadette Maurice, M.Jean-Luc Champonnois, M.Luc Millon, Mme Sylvie Bernadat

Suppléants : M.Nicolas Ragot, Mme Aurélie Gobron, M.Pierre Bertin.

Contrôle des listes électorales

Titulaire : Mme Béatrice Desvoy-Joppé

Suppléante : Mme Bernadette Maurice

SYMSEM : Délégué titulaire : M.Luc Millon

Délégué suppléant : M.Pierre Bertin

SIEM : Délégué titulaire : M.Daniel Ponsignon

Délégué suppléant : M.Jean-Luc Champonnois

CNAS : Déléguée titulaire : Mme Béatrice Desvoy-Joppé

Délégué aux affaires militaires : M.Jean-Luc Champonnois

Délégué à la CCMC : M.Pascal Vansantberghe, Titulaire, M.Daniel Ponsignon,
Suppléant.

Fleurissement, cadre de vie, information et communication :

M.Pascal Vansantberghe, Mme Bernadette Maurice, M.Pierre Bertin, Mme Béatrice Desvoy-Joppé, M.Nicolas Ragot.

Agriculture, suivi foncier non bâti, relation avec l'association foncière et le monde agricole :

M.Pascal Vansantberghe, Mme Aurélie Gobron, M.Luc Millon.

Entretien courant du village :

M.Pascal Vansantberghe, M.Daniel Ponsignon, M.Jean-Luc Champonnois, M.Luc Millon, M.Pierre Bertin, Mme Laura Ebner.

Projets d'aménagements :

M.Pascal Vansantberghe, M.Daniel Ponsignon, M.Jean-Luc Champonnois, Mme Aurélie Gobron, M.Luc Millon, M.Pierre Bertin, Mme Sylvie Bernadat, Mme Laura Ebner.

Budget/finances :

M.Pascal Vansantberghe, M.Daniel Ponsignon, Mme Bernadette Maurice, M.Nicolas Ragot, M.Luc Millon, M.Pierre Bertin, Mme Sylvie Bernadat.

Relation avec les associations/gestion de la salle culturelle :

M.Pascal Vansantberghe, M.Luc Millon, M.Nicolas Ragot.

Informatique, dématérialisation et moyens de communication :

M.Pascal Vasantberghe, M.Nicolas Ragot.

- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 17 février 2020
Quelques corrections sont apportées en séance.
Le compte rendu est adopté à la majorité, 6 voix pour et 5 abstentions.
- 4) Eva Vautrelle, notre secrétaire de mairie, si elle est élue maire de Bergeres-Les-Vertus, ne pourra plus être secrétaire de Villers-aux-Bois.
Monsieur le Maire propose si tel est le cas une mise à disposition à la commune Villers-aux-Bois jusqu'au 19 juin 2020.
Vote à l'unanimité soit 11 voix sur 11
- 5) Le Conseil Municipal décide de rembourser les factures de cartouches d'encre pour 54.99€ et de lettre recommandée pour 7.57€ à Madame Eva Vautrelle, ainsi que les frais de produits pharmaceutiques achetés pour 19.80€ à Mr. Pascal Vasantberghe.
Vote à l'unanimité 11 voix sur 11.
- 6) Monsieur le Maire expose que, suite à la coupe de peupliers, une coupe de bois de 9.70 stères est à vendre. Il est décidé qu'un courrier sera distribué à l'ensemble des habitants, afin de recenser les personnes intéressées. Le prix est fixé à 10 € le stère.
Vote à l'unanimité 11 voix sur 11.
- 7) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'instaurer un diplôme de reconnaissance communale afin d'honorer les citoyens qui par leur dévouement et investissement exceptionnel ont rendu service à la commune.
Vote à l'unanimité 10 voix pour et 1 abstention.

8) Questions diverses

- ✓ Location Centre culturel annulées : le centre culturel étant fermé suite à la crise du Covid 19, les locations ont été annulées. Le conseil décide de rembourser les contrats de location qui ne sont pas reportables et de modifier le contrat de location en notant cette nouvelle clause.
 - Vote à l'unanimité 11 voix sur 11.
- ✓ Avancement chemin piétonnier : les dossiers sont en cours, deux devis sont en attente.

- ✓ Projet éolien : dossier à l'arrêt pendant période de confinement. Les propriétaires ont signé les conventions avec Nordex.
- ✓ Dégradations village : Un véhicule stationné sur le parking du groupe scolaire a été dégradé. Un dépôt de plainte a été déposé à la gendarmerie.
- ✓ Madame Clara Antunes, employée communale a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2020. Madame Martine Diot la remplace à compter du 1^{er} juin 2020.
- ✓ La famille Horguelin met en vente le terrain situé à l'ancien lavoir cadastré E442 et le propose à la Commune au prix fixé par le domaine. L'idée étant d'en faire un lieu touristique en souvenir de M. Horguelin. Il pourrait devenir un lieu touristique et mettre en valeur les actions remarquables de notre ancien maire.
- ✓ Un contrôle des bouches incendie de toute la commune est programmée lundi 25 mai, M. Nicolas Ragot accompagnera la société Solution Incendie
- ✓ Un contrôle des finances a permis de constater qu'un fermier ne s'était pas acquitté des fermages depuis plus de 2 ans. Les bénéficiaires du bail doivent être à rencontrer le maire pour trouver une solution qui évitera toutes procédures.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal le 15 Juin 2020 à 20h30.

Réunion commission budget/finances le 2 Juin 2020 à 20h30

La séance est levée à 11h50.